*Ville de Dun-sur-Auron***DECISION DU MAIRE****N° 2026-09****Agissant par délégation du Conseil Municipal**

OBJET : TRAVAUX DE RESEAU EAUX USEES - RUE DES OISEAUX ET ROUTE D'AVORD - SOUS-TRAITANCE SMTPB SAS/ROGER MARTIN CVL - ETABLISSEMENT TTR

Le Maire de DUN SUR AURON,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2122.22,
Vu la délibération n° 2020/20 du 04 juin 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire un certain nombre de ses compétences, en application de l'article L 2122.22 susvisé,
Vu le MAPA passé pour la réalisation des travaux cités en objet,
Vu la déclaration de sous-traitance présentée par l'entreprise SMTPB SAS, titulaire du marché,
Considérant qu'il convient de donner suite à cette déclaration.

DECIDE

1) d'accepter et d'agréer le sous-traitant et les conditions de paiement du sous-traitant présentés par l'entreprise SMTPB SAS, titulaire du marché à savoir :

ROGER MARTIN CENTRE VAL DE LOIRE - ETABLISSEMENT TTR - ZI 4 Les Malpommès - 18200 - ORVAL

Nature des prestations sous-traitées : travaux de revêtement routier

Montant du contrat de sous-traitance : 61 000.00 € HT

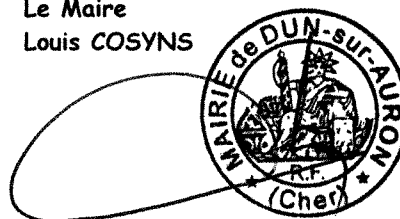
2) de signer la déclaration de sous-traitance correspondante.

3) de rendre compte au conseil municipal de cette décision.

DUN-SUR-AURON le 17 juillet 2026.

Le Maire

Louis COSYNS



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Acte rendu exécutoire après avoir été transmis en Préfecture le : 17/07/2026

Diffusion sur le site internet communal www.dun-sur-auron.fr le : 17/07/2026

Le Maire - Louis COSYNS

REÇU EN PREFECTURE

le 17/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_RU-018-211800875-20260717-DEC202609-A